



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 837-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 833-18 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 2 301 515 \$

**Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière de la Ville d'Amqui, que:**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté le *Règlement n° 837-18 modifiant le Règlement n° 833-18 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 301 515 \$.*

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement en date du 30 novembre 2018.

Le *Règlement n° 837-18* entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, du lundi au vendredi, aux heures ordinaires de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Ville d'Amqui, sous l'onglet « Services municipaux », « Règlementation municipale ».

Donné à Amqui, ce 27 décembre 2018.

M<sup>e</sup> Marie-Hélène Dupont  
Directrice générale et greffière